

Voir les versets relatifs

(droit d'aînesse)

Privilège du fils aîné, appelé aussi droit de primogéniture. Dans l'antiquité, le chef de famille, maître absolu, prescrivait sans doute lui-même les partages de sa succession et cette situation de chef de famille devait toujours être léguée au fils aîné.

Cependant la polygamie entraînait fréquemment jalousies, rivalités, querelles, et la loi du Deutéronome (De 21:15-17), destinée à prévenir les abus, établit que le droit d'aînesse dans les héritages consistait en une portion double, même si l'aîné était fils de la « femme haïe ».

Des égards spéciaux étaient dus à l'aîné et le rang d'âge était respecté ([Ge 43:33](#)) ; mais tous les « fils du même père » étant « frères », (cf. [Ge 42:13](#)) aucun d'eux ne pouvait en exclure un autre de l'héritage, fût-ce le fils d'une courtisane : et c'est pour priver Jephthé de ce droit que ses frères le chassèrent par la force ([Jug 11:1](#) et suivants). Il semble bien en effet que la règle subît de nombreuses exceptions : Ruben, fils de la femme la moins aimée ([Ge 29:31](#) et suivant), reçut bien régulièrement le droit d'aînesse et ne le perdit que par ses fautes ([Ge 49:3,1Ch 5:1](#)), et c'est volontairement qu'Ésaü l'abandonnera ([Ge 25:29-34](#), [Heb 12:16](#)) ; mais ce dernier renversement du droit avait été prédit dès sa naissance ([Ge 25:23](#)) et il se plaindra d'avoir été joué par Jacob ([Ge 27:36](#)) ; contrairement au principe, l'aîné d'Abraham, Ismaël, avait été totalement exclu de l'héritage ([Ge 21:10](#)) ; plus tard encore, des cadets supplantèrent leurs aînés : Éphraïm ([Ge 48:12-20](#)), Salomon (1Ro 1), Simri ([1Ch 26:10](#)), etc.

Des mesures particulières sont fixées dans [No 27:1-11 36:1-12](#) pour l'héritage de certaines filles, dans De 25:5,10 pour le droit de mariage des veuves sans enfants (voir Famille). Le droit d'aînesse pour la succession au trône semble établi par [2Ch 21:3](#), mais ce texte est très tardif. La législation sacerdotale repose sur la consécration des premiers-nés ; voir ([No 3](#) : et suivants, etc.) Premier-né.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



Versets relatifs

Genèse 21

¹⁰ Alors elle dit à Abraham : * « Chasse cette esclave et son fils, car le fils de cette esclave n'hériterait pas avec mon fils, avec Isaac. »

Genèse 25

²³ et l'Éternel lui dit : « Il y a deux nations dans ton ventre, et deux peuples issus de toi se sépareront. Un de ces peuples sera plus fort que l'autre, et *le plus grand sera asservi au plus petit. »

²⁹ Tandis que Jacob faisait cuire un potage, Esaü revint des champs, accablé de fatigue.

³⁰ Esaü dit à Jacob : « Laisse-moi manger de ce roux, de ce plat roux, car je suis fatigué. » C'est pour cela qu'on a donné à Esaü le nom d'Edom.

³¹ Jacob répondit : « Vends-moi aujourd'hui ton droit d'aînesse. »

³² Esaü répondit : « Je vais mourir. A quoi me sert ce droit d'aînesse ? »

³³ Jacob dit : « Jure-le-moi d'abord. » Il le lui jura, il vendit son droit d'aînesse à Jacob.

³⁴ Alors Jacob donna du pain et du potage de lentilles à Esaü. Il mangea et but, puis se leva et s'en alla. C'est ainsi qu'Esaü méprisa le droit d'aînesse.

Genèse 27

³⁶ Esaü dit : « Est-ce parce qu'on l'a appelé Jacob qu'il m'a supplanté deux fois ? Il a pris mon droit d'aînesse, et voici maintenant qu'il a pris ma bénédiction. » Il ajouta : « N'as-tu pas de bénédiction en réserve pour moi ? »

Genèse 29

³¹ L'Éternel vit que Léa n'était pas aimée, et il lui permit d'avoir des enfants, tandis que Rachel était stérile.

Genèse 42